COMMUNE DE TANNAY

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL PLAN DE LOCALITÉ	I DU SOL	Approuvé par la Municipalité Tannay, le 29.03.2021 Syndique Sec Originaux signés ce jour	rétaire
		Soumis à l'enquête publique du 30.03.2021 au 03.05.2021 Au nom de la Municipalité Syndique Sec	rétaire
		Adopté par le Conseil communal Tannay, le Président Secr	étaire
Dossier n°	2120	Approuvé par le Département compéte Canton de Vaud	ent du
Version du	23.03.2021	Lausanne, le La Cheffe du Département	
PLAREL	LAUSANNE	Entré en vigueur le	

LEGENDE GENERALITES Coordonnées géographiques moyennes 2'501'900/1'129'600 Limite des territoires communaux voisins Limite du territoire communal Construction existante AFFECTATIONS Zone centrale A 15 LAT / Aire de mouvement Zone centrale B 15 LAT Zone centrale C 15 LAT Zone centrale C 15 LAT Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT / Aire de dégagement du lac Zone affectée à des besoins publics A 15 LAT Zone affectée à des besoins publics B 15 LAT Zone de verdure 15 LAT

Zone affectée à des besoins publics B 15 LAT

Zone de verdure 15 LAT

Zone de desserte 15 LAT

Zone de desserte 18 LAT

Zone ferroviaire 15 LAT

Zone agricole 16 LAT

Zone des eaux 17 LAT

Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Aire forestière 18 LAT - lisière indicative / lisière constatée (01.03.2006)

Surface dont l'affectation en vigueur est maintenue - à titre indicatif et n° d'identification

MESURES DE CONSTRUCTION

Limite des constructions en lisière de forêt
 Limite des constructions liée au danger d'inondations (INO)
 Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir

MESURES DE PROTECTION

Secteur de protection de site bâti 17 LAT

Espace réservé aux eaux et aux étendues d'eau (OEaux, art. 41a)

Objets du patrimoine bâti (construction protégée / objet protégé) - note 2 au recensement architectural

Objets du patrimoine bâti (construction protégée / objet protégé) - note 3 au recensement architectural

Objets du patrimoine bâti (construction protégée / objet protégé) - note 4 au recensement architectural

Région archéologique - n° d'identification

Périmètre ISOS - à titre indicatif et n° d'identification

Secteur de restrictions liés aux dangers naturels A - glissements profonds permanents (GPP)

Secteur de restrictions liés aux dangers naturels B - inonodations (INO)

Périmètre d'interdiction d'infiltrer et de dépôts de neige

MESURES D'EQUIPEMENT

Chemin de randonnées pédestres

Itinéraires de mobilités douces - à titre indicatif

Itinéraire SuisseMobile à vélo

LISTE DES PLANS SPÉCIAUX LÉGALISÉS

Plan partiel d'affectation: "La Fin"

Plan partiel d'affectation: "Sous chez Poland"
 Plan d'extension partiel: "Les Goutettes"
 Plan partiel d'affectation: "Les Goutettes Est"
 Plan partiel d'affectation: "Les Goutettes Ouest"

Plan partiel d'affectation: "Les Couleuvres"
 Plan d'extension partiel: "Le Clos Bénuyer"
 Plan d'affectation: "Les Rives du Lac" (en cours de légalisation)

SITUATION Echelle 1: 20'000



